

fédération
des services
publics

la
cgt

DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026 ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES FONCTION PUBLIQUE : JE VOTE CGT !



CCAS/CIAS : EHPAD, SAD, résidences autonomie... assez de mépris !

Partout en France, les syndicats CGT et leurs représentant-es au sein des instances paritaires locales et nationales portent les besoins, les aspirations et les revendications des personnels. Ils mènent la bataille revendicative pour améliorer les conditions de travail et de vie de toutes et tous.

La CGT est une force organisée, combative, qui incarne le sursaut des forces progressistes à même d'en finir avec la politique de casse des conquits sociaux et de contribuer à obtenir des avancées significatives localement.

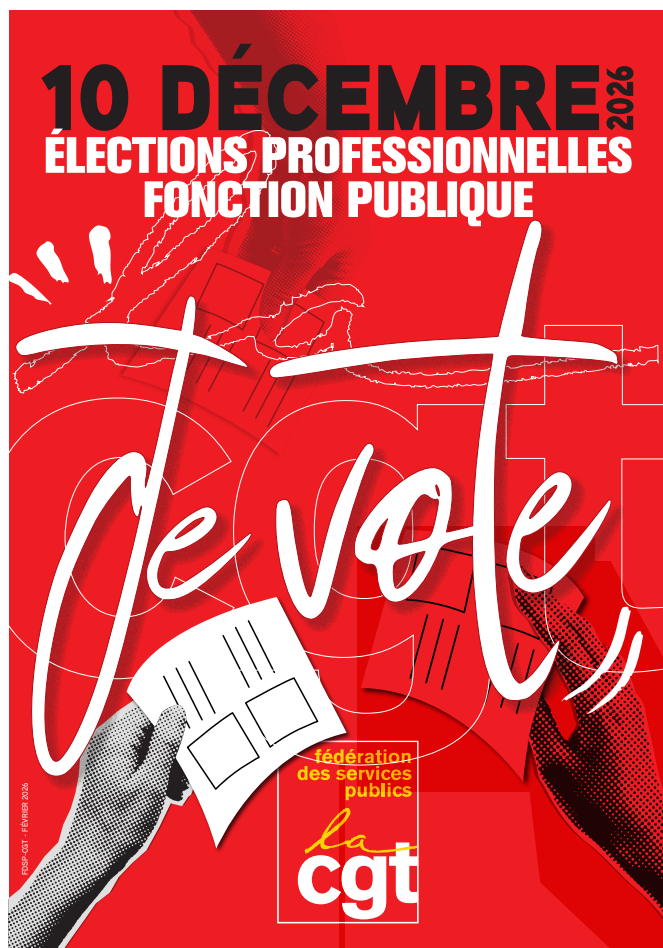
Depuis des années, les gouvernements successifs ferment les yeux sur la réalité de nos professions. Nous, agentes et agents publics, fonctionnaires et contractuel-les du secteur médico-social, des services à domicile, des résidences autonomie et des EHPAD, sommes en première ligne pour accompagner les

personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les familles. Sans notre engagement quotidien, la solidarité ne tiendrait pas.

Et pourtant, que recevons-nous en retour ? Des salaires insuffisants, des contrats précaires, des effectifs insuffisants, des réformes imposées sans concertation. Ce mépris permanent pèse non seulement sur nous, mais aussi sur les usager-es et résident-es que nous accompagnons : comment assurer un suivi digne et humain quand tout est pensé pour faire des économies ? Le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2026 s'est inscrit dans cette logique d'austérité. Préparé dans la continuité des réformes précédentes, il a visé à réduire les dépenses sociales au détriment des agent-es et des usager-es. La CGT dénonce fermement ces orientations et appelle à défendre nos droits et la qualité des services publics.

Il est temps de dire STOP. La CGT porte vos revendications :

- **Fin de la précarité organisée.** Le recours massif aux contractuel·les et vacataires fragilise nos équipes et nuit à la continuité des soins. Nous exigeons des emplois stables, statutaires et à temps plein, garantissant ainsi la qualité de l'accompagnement.
- **Reconnaissance du temps de travail réel.** Les périodes d'attente et de déplacement entre deux interventions doivent être comptées comme du travail effectif. Chaque minute passée à travailler pour les bénéficiaires doit être rémunérée.
- **Abandon de la réforme des Services autonomie à domicile (SAD).** Cette réforme surcharge nos missions sans moyens supplémentaires, notamment en imposant la prise en charge de nouveaux publics, tels que les enfants et adolescent·es en situation de handicap. Elle doit être annulée.
- **Reconnaissance en catégorie B des aides médico-psychologiques (AMP).** Les AMP jouent un rôle crucial dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap. Leur travail doit être reconnu à sa juste valeur, avec une revalorisation salariale et une reconnaissance en catégorie B.
- **Renforcement des effectifs en EHPAD.** Pour garantir des conditions de vie dignes à nos aîné·es, il est impératif d'augmenter le nombre de soignant·es. Une réforme du Gir moyen pondéré (GMP) et du Pathos moyen pondéré (PMP) est nécessaire pour adapter les moyens aux besoins réels.
- **Attribution du CTI pour les agent·es des résidences autonomie.** Les agent·es des résidences autonomie exercent les mêmes missions (entretien, animation, restauration) que leurs collègues en EHPAD. « À travail égal, salaire de valeur égal ! »



Pour être efficaces, pour assurer notre présence auprès des agent·es et des salarié·es dans toutes les instances CST, les CAP, en CCP*, pour que nos revendications soient entendues et validées par les pouvoirs publics, nous devons être encore plus forts.

*CST : Comité social territorial, CAP : Commission administrative paritaire, CCP : Commission consultative paritaire.



MES MISSIONS ONT UN SENS, MON VOTE AUSSI

.....
DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026
JE VOTE CGT !



Connaissez vos droits,
lisez notre guide «Droits des agents»
en scannant le QR code



Pour vous syndiquer en ligne,
scannez le Flashcode!